

## MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

### Le Ministre

Paris, le 15 juillet 2009

Madame la Députée,

J'ai participé le 13 juillet à Bruxelles au Conseil des 27 ministres européens de l'agriculture et de la pêche. Je tenais à vous informer des principaux points qui ont été abordés.

- **La crise du lait** : la situation des marchés laitiers a été au centre des discussions des ministres. A la demande de la France, la Commission a proposé des mesures pour parer à l'urgence. La prolongation jusqu'au mois de février 2010 des interventions permettant à la Commission d'acheter du beurre et de la poudre de lait écrémé pour soutenir les marchés a été décidée. Cette mesure complète la décision de prolonger l'aide au stockage privé de beurre et le maintien des restitutions permettant de soutenir l'exportation européenne.

Comme je l'ai indiqué à José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, et à Mariann Fischer Boel, Commissaire européenne chargée de l'agriculture et du développement rural, que j'ai rencontrés dès ma prise de fonctions, ces réponses de court terme ne nous dispensent pas d'une réflexion rapide sur une nouvelle régulation des marchés au niveau européen. L'agriculture est un secteur trop stratégique pour qu'elle soit laissée aux seules forces des marchés. La mise en place de nouveaux instruments de régulation à l'échelle européenne sera l'enjeu du Conseil extraordinaire des ministres européens que la présidence suédoise a convoqué le 7 septembre prochain. Ce Conseil permettra notamment d'examiner la communication que la Commission publiera sur cette question le 22 juillet. Dans cette perspective, un groupe de travail franco-allemand fera très rapidement des propositions pour avancer.

- **La situation de la conchyliculture** : à l'occasion d'un débat des 27 ministres sur la recherche européenne en matière agricole, puis d'un entretien bilatéral avec Androulla Vassiliou, Commissaire européenne chargée de la santé, j'ai abordé la question de la surveillance sanitaire des coquillages, en réponse aux préoccupations des ostréiculteurs du bassin d'Arcachon. La Commission s'est engagée à demander à l'Agence européenne de sécurité alimentaire un avis pour la fin du mois sur la méthode communautaire de référence de contrôle des toxines dans les coquillages, et s'il le permettait, à proposer une nouvelle réglementation dès la fin de septembre. Pour mobiliser la recherche, nous organiserons avec la Commission dès la rentrée une conférence scientifique

afin de trouver au niveau européen une méthode de substitution au « test souris ».

De manière générale, il est essentiel que l'Union coordonne ses efforts de recherche afin d'affiner ses instruments d'analyse des politiques publiques agricoles, notamment à la veille d'une réforme importante de la politique agricole commune. Nous devons disposer d'outils fiables pour prendre des décisions qui concilient à la fois les demandes des agriculteurs, les attentes des consommateurs, le défi du changement climatique et l'équilibre de nos territoires. Nos efforts d'innovation et de recherche aujourd'hui seront déterminants pour la compétitivité de nos entreprises agricoles européennes demain.

- **La mortalité des abeilles** : ce Conseil a été l'occasion d'un débat sur la mortalité des abeilles, à la demande de mon homologue slovène. J'ai partagé pleinement ses préoccupations et j'ai proposé la mise en place, au niveau européen, d'un plan d'action d'urgence, comme cela sera le cas en France. Une majorité des Etats membres a appuyé ces propositions et la Commission a confirmé son intention d'agir.

Espérant que ces informations vous seront utiles et en restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bruno LE MAIRE